

... Valérie Junod, professeure de droit aux universités de Genève et de Lausanne, spécialiste du droit de la santé

«Je veux savoir, alors je demande»

Daniel Lüthi

Journaliste indépendant et photographe, conseiller médiatique, Berne

Avant la rencontre, les questions qu'on se pose in petto: à quoi ressemble une professeure de droit? Si l'on devait tenter de deviner, on penserait à une tenue vestimentaire classique et discrète, que vient souligner l'attitude distinguée d'une personne qui en sait plus que d'autres. C'est dans le hall central d'Unimail Genève, conçu comme un immense puits de lumière, que Valérie Junod me rejoint et par cette journée d'été, on pourrait la prendre pour l'une des très nombreuses étudiantes internationales de l'établissement: top fuchsia,

veste en cuir décontractée et aucun, mais vraiment aucun signe ostentatoire de son statut social. «Mon intérêt pour le droit est un intérêt pour la société», dit-elle.

Professeure et mère de famille

Reclus quelque part au 4^e étage, son bureau est meublé a minima, avec des piles de papiers partout et des étagères rudimentaires où s'alignent des rangées de classeurs. La plupart sont rouges: «Ils contiennent le



matériel de nos recherches», explique-t-elle en me regardant, comme à chaque fois qu'elle vous parle, de ses grands yeux bruns très expressifs.

Valérie Junod a su très tôt qu'elle voulait devenir juriste, comme son père. Elle a d'abord voulu se spécialiser en droit bancaire avant d'opter pour le droit médical. «Je n'avais pas le courage de me lancer dans des études de médecine», dit-elle en feignant le ton de la plaisanterie. Elle a consacré sa thèse de doctorat aux essais cliniques et au sein de la Commission nationale d'éthique, dont elle est membre, elle s'occupe par exemple de questions liées à la fécondation in-vitro ou au secret médical dans l'application des peines. «Les détenus aussi ont droit au secret médical», affirme-t-elle avec conviction, et on comprend très vite que les aspects éthiques interviennent toujours dans ses considérations juridiques.

«Je veux avoir les bases de décision nécessaires.»

Son regard porte avant tout sur l'individu. «J'attache une haute importance aux droits de chacune et de chacun, de ce point de vue, j'ai une position libérale», déclare Valérie Junod. Elle ne milite dans aucun parti politique, précise-t-elle, et se contente de fournir aux politiciens des bases de décision. Son principe directeur est la liberté de décision de l'individu, mais aussi la responsabilité individuelle – sur des sujets comme le diagnostic préimplantatoire, les analyses génétiques ou le suicide assisté. Il est également important que l'Etat ne s'immisce pas excessivement dans le secteur de la santé.

«A mon avis, la législation doit viser en priorité à protéger les groupes de population particulièrement vulnérables: les migrants, les personnes âgées et les enfants», explique-t-elle. Un point qui lui tient à cœur. En effet, notre professeure de droit spécialiste des questions de santé publique est elle-même mère de deux enfants, un fils de cinq ans et une fille encore bébé. Avec eux et grâce à eux, cette experte spécialisée vit les sujets sur lesquels portent son enseignement et ses recherches dans deux universités de la perspective d'une mère concernée au premier chef.

L'importance du dialogue

Ses dernières expériences avec le corps médical ont été dans l'ensemble positives. «Ici en Suisse, le médecin s'adapte en règle générale à ses patientes et patients, il s'instaure entre eux une relation et un dialogue.» Aux Etats-Unis, où elle a travaillé quelque temps, elle a connu un système de santé «automatisé», moins hu-

Valérie Junod

La professeure Valérie Junod, docteur en droit, est née à Genève le jour de la St-Sylvestre 1973. Après une licence en droit obtenue en 1995 à l'université de Genève, elle a poursuivi ses études de droit aux universités de Pennsylvanie et Stanford aux Etats-Unis. Revenue à l'université de Genève, elle a consacré sa thèse de doctorat, soutenue en 2004, au thème des essais cliniques. Elle a travaillé de 1999 à 2002 dans une étude d'avocats à Genève, et en été 2005 au service juridique de l'ONU à New York. Elle est professeure à l'Université de Lausanne depuis 2008 et à l'Université de Genève depuis 2010. Ses domaines de spécialisation sont le droit des produits thérapeutiques, le droit biomédical et les aspects juridiques de la santé publique. Valérie Junod est célibataire et vit à Genève avec son compagnon et ses deux enfants.



main, où une ordonnance pouvait être honorée même au supermarché, par exemple. Aussi prend-elle très au sérieux la volonté de dialogue dont on se réclame ici – et fait valoir ses droits. «Je demande des copies de lettres ou de résultats de laboratoire pour me faire ma propre idée. Je veux avoir les bases de décision nécessaires.» En jargon médical, ça s'appelle le «consentement éclairé», «informed consent» en anglais. Il est regrettable que trop de patientes et de patients laissent faire leur médecin sans songer à invoquer ce droit. «Or, la médecine n'est pas une science exacte», explique-t-elle, «une doctoresse peut avoir d'autres préférences, un système de valeurs différent du mien, si bien qu'il reste presque toujours une marge de manœuvre.» Son attitude n'est pas de la défiance, ajoute-t-elle, elle respecte entièrement l'expérience et les compétences de son vis-à-vis, «mais je ne saurais lui faire une confiance aveugle. Je suis responsable de ma santé et de celle de mes enfants, c'est pourquoi je m'intéresse à ce qui nous est prescrit et je vérifie tout. Je veux savoir, alors je demande.» Et il lui arrive de s'opposer. Pas par une action en justice, mais en disant non, simplement, naturellement. «Après tout, il s'agit de mon corps, ou de celui de mes enfants», dit-elle. «Ce n'est pas plus compliqué», semblent dire ses yeux. Puis, dans un sourire: «Un médecin qui sentirait son autorité minée par mes questions ne peut s'en prendre qu'à lui-même. Les temps de la médecine paternaliste sont révolus. Les hommes en blanc qui se prennent pour des dieux existent surtout parce qu'il y a encore trop de patients qui en font des dieux.»

Les patients devraient manifester davantage d'intérêts pour le domaine de la santé et leur propre santé, sans qu'il faille nécessairement réglementer davantage.

«Trop de domaines sont surréglementés en Suisse», Valérie Junod en est convaincue. «Nous avons doublé le nombre de lois au cours des 20 dernières années.» Un exemple qu'elle dénonce dans le domaine de la santé est celui des dispositions régissant la prescription de méthadone: «On ne comprend pas qu'un médecin doive demander une autorisation du médecin cantonal, donc de l'Etat, pour prescrire de la méthadone à un patient dépendant à l'héroïne s'il le juge indiqué.»

La question des coûts

L'un des domaines de spécialité de Valérie Junod est la «polypragmasie», qu'elle définit ainsi: «En Suisse, ce terme désigne des mesures thérapeutiques qui, bien que prescrites par un médecin, vont au-delà de ce qui est conforme à l'intérêt du patient et aux exigences d'une médecine efficace et économique.» Dans ce

«Certains médecins gagnent indéniablement trop.»

domaine, les assurances pourraient jouer un rôle positif de limitation et réclamer aux médecins les frais qu'ils auraient occasionnés en trop. «Seulement voilà: les caisses appliquent cet instrument de manière trop brutale, trop mécanique et trop peu transparente. Les médecins ne comprennent pas le système – ni moi d'ailleurs, du moins pour ce qui est de la statistique sur laquelle il est fondé.» Elle est convaincue que la marge de tolérance devrait être revue à la hausse; celle de 30 pour cent est insuffisante.

A propos des coûts: «La haute qualité se paie cher», dit la professeure de droit, qui s'intéresse aussi aux aspects économiques et réfléchit notamment aux moyens de sortir de la spirale des coûts. «Certains médecins, des spécialistes surtout, gagnent indéniablement trop. Il n'est tout de même pas nécessaire qu'ils touchent plus que le professeur le mieux payé de Suisse, non?» Concrètement? «200 000 à 250 000 francs net par an devraient suffire – impôts non déduits, je précise.» De toute évidence, Valérie Junod ne craint ni les questions concrètes, ni de donner des réponses concrètes. Un autre exemple est sa réplique à la question des possibilités de limiter ce revenu: «Tant de choses seraient plus simples si les médecins étaient des employés de l'Etat – avec un salaire fixe et des indicateurs de qualité bien définis. Le risque de prestations excessives ou inutiles s'en trouverait réduit, tout comme le travail bureaucratique des médecins, ce qui représente pas moins de deux excellentes possibilités de réduire les coûts.» Et ses yeux de dire, là encore: «Ce serait si simple, n'est-ce pas?»

Les médecins au banc des accusés

Un autre sujet de droit débattu chez les médecins: leur appréhension de la menace d'actions en responsabilité civile. «Cette crainte est injustifiée», dit la professeure Junod, sûre de son fait. «Statistiquement, les procès de ce type sont très rares. Et quand bien même il aurait lieu: il y a loin du procès à une condamnation. Le procès est avant tout une quête de vérité. Ce que l'on cherche par exemple à savoir: était-ce une erreur accidentelle? Ou un hasard malheureux? Un tel procès est souvent la seule possibilité pour un patient d'y comprendre quelque chose.» En règle générale, les médecins sortent gagnants de tels procès. «Le problème, c'est que beaucoup ne veulent même pas participer à la quête de réponses. Ils considèrent comme du temps perdu les heures passées devant les tribunaux.» Et elle? S'est-elle retrouvée une fois dans le rôle de l'accusée? «Non, heureusement», dit-elle, «personne n'aime être suspecté d'avoir fait une erreur. Du reste, l'erreur d'un médecin a des conséquences bien différentes de celles dont j'aurais à répondre pour avoir enseigné quelque chose de faux à mes étudiants.»

Ses étudiants, sa recherche et sa famille sont sa vie. Les passe-temps n'y ont plus leur place et les journées sont toujours trop courtes. «Tout ce que je fais, je le fais avec passion. C'est pourquoi j'aimerais bien travailler plus, et en même temps je souhaiterais avoir plus de temps pour mes enfants», dit-elle en riant. Par chance, son horaire à l'université lui laisse beaucoup de flexibilité, ce qui lui permet d'amener parfois son fils à l'école ou de venir le reprendre à la sortie. «Et quand les enfants dorment, je peux continuer à travailler.»

Pour le moment, elle s'apprête à faire une pause. Ou plutôt, à aller vivre avec sa famille pendant une année à l'étranger – quelques mois à Berlin, mais d'abord à Taïwan. «On y a l'expérience de la carte E-Health. J'aimerais en savoir plus.» A Taïwan, elle se consacrera aussi à un fonds qui indemnise les personnes victimes d'effets indésirables médicamenteux. Si une structure comparable devait voir le jour en Suisse, nul doute qu'elle portera le cachet «Junod».

La prochaine «Rencontre avec...»

A la fin de chaque mois, le *Bulletin des médecins suisses* présente une personnalité qui s'implique dans la santé publique. En mars, Daniel Lüthi parlera de sa rencontre avec la Dresse Stephanie von Orelli, médecin-chef de la clinique gynécologique de l'hôpital municipal Triemli à Zurich.